

**DESTINATAIRE :** Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

**DATE :** 9 juillet 2020

**OBJET :** Reprise des activités dans les bureaux du ministère des Transports du Québec

---

Lors de la séance du 8 juillet de 13 h, il a été convenu de déposer le calendrier du retour au bureau du ministère des Transports du Québec (MTQ). Afin de respecter les exigences de la Santé publique, le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) a transmis des principes directeurs à l'ensemble des ministères et organismes qui, à leur tour, devront élaborer leur calendrier de reprise des activités, en fonction de leurs particularités. Ainsi, dans l'éventualité où la Commission aurait des questions concernant le retour aux bureaux des employés de la fonction publique, nous vous invitons à communiquer avec le SCT.

Pour sa part, le MTQ est en train d'élaborer son calendrier de reprise des activités. En plus de respecter les consignes du SCT, l'élaboration de notre calendrier suit cinq principes directeurs :

- 1- **La prolongation du télétravail pour un maximum de personnes travaillant notamment dans les immeubles administratifs jusqu'à la reprise définitive des activités.**
- 2- Le développement d'une approche préventive et de rétablissement de la continuité des services adaptée aux cinq types de sites de travail du MTQ (immeubles administratifs, centres de services et sous-centres de services, ateliers mécaniques, hangars et aéroports, autres sites ciblés (ex. : laboratoires).
- 3- La production des plans de continuité des services essentiels et des activités prioritaires du MTQ liées à la relance économique et le suivi des risques associés.
- 4- Une communication fréquente et transparente des informations pertinentes aux gestionnaires et aux employés du MTQ.
- 5- Le retour progressif en présentiel de l'ensemble des employés en fonction du calendrier gouvernemental.

Le télétravail permet de faciliter le respect des règles de distanciation sociale en diminuant le nombre de personnes obligatoirement en présentiel. Il est lié au premier principe directeur de la stratégie, soit la prolongation du télétravail pour un maximum de personnes, **sauf pour les personnes nécessaires aux services essentiels et aux activités liées à la relance économique.**

Le calendrier de retour est sujet à changement afin de suivre l'évolution des directives de la Santé publique ainsi que celles du SCT.